

**OBJET : (518) ANIMATION CULTURELLE FETE DE LA MUSIQUE AU SQUARE JEAN MERMOZ -
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC – AUTORISATION DONNEE A DES
PRESTATAIRES POUR ASSURER UNE PETITE RESTAURATION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE SIX AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNNOIS, légalement convoqué
le 24 mars 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur
Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
Mme TROUZIÉRE EVEQUE, M. FLAMENT,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Mme TOUMI, M. KERGOAT,
M. ROZOT, Mme ENGUERRAND, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. HEURFIN,
M. FLEURIER, Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PURGAL	à	M. WILLIOT
M. FABRE	à	M. PORTIER
M. GUEUDIN	à	Mme JACQUET LEGER
M. BOISCO	à	M. JAMET
Mme SAIDI	à	M. LAMARCHE

ABSENT : M. PONCHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KERGOAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 13 avril 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023.04.06 - DL2023 - 31 - DE

Publiée le 13 avril 2023



Pour le Maire
Par déléguation
Directrice Générale des Services

G. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (518) ANIMATION CULTURELLE FETE DE LA MUSIQUE AU SQUARE JEAN MERMOZ - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC – AUTORISATION DONNEE A DES PRESTATAIRES POUR ASSURER UNE PETITE RESTAURATION

N° 2023/31 du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, articles L 2122-2, L 2122-3 et L 2125-1,

Considérant que la Ville souhaite animer le Square Jean Mermoz dans le cadre de la Fête de la Musique, le mercredi 21 juin 2023 de 17 h à 23 h, et proposer si les conditions sanitaires le permettent un service de petite restauration.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du domaine public de la Ville, pour assurer au Square Jean Mermoz un service de petite restauration dans le cadre de la fête de la musique organisée le mercredi 21 juin 2023, telle que rédigée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les prestataires retenus par le service Culturel.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre KERGOAT
Conseiller Municipal

